

L'an deux mille quatorze, le 21 mars 2014 à 18H30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale d' Hauterive, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf : Philippe GRAU- Michel FOURMONT- Mauricette DECROIX- Daniel MONTAGNON- Gilles THUAULT- Béatrice METAYER- François RATTIER- Jean BRETON- Jean-Claude DELION- Dominique LUNEL- Richard STUTZ- Patrice HESLOUIN- Danielle MAZELINE- Michel BESLIN- Jacqueline DELATTE
Daniel MAUX remplacé par Solange DUMARQUEZ Serge CHEVALLIER remplacé par Denis BOUVIER
Maryse COADIC remplacée par Thierry BAUCHERON Ramon DIAZ remplacé par Eric LIGER
Mme DESSARTRE est nommée **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 68 Présents : 53 Votants : 53 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2014-0321-1.1

Recrutement d'un Adjoint technique sur le poste de régisseur titulaire de la régie de recettes de la base de loisirs.

Monsieur Beslin, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines », fait savoir qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique saisonnier pour le régisseur titulaire de la régie de la base de loisirs.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **CREER** un poste d'Adjoint technique au plan d'eau pour les week-ends et jours fériés de mai, juin 2014, à compter du 29 mai 2014 ainsi que le mercredi 28 mai et les lundis 30 juin et 1^{er} septembre 2014 et tous les jours de juillet et août 2014.

- **LE REMUNERER** au 1^{er} échelon de l'échelle 3 : IB 330 – IM 316.

➤ À temps complet en juillet et août 2014 avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires ;

➤ A raison de 5h00 par jour pour les week-ends et jours fériés de mai, juin et les 30 mai et 30 juin 2014.

➤ 8h00 par jour le mercredi 28 mai et le lundi 1^{er} septembre 2014.

Délibération n° 2014-0321-1.2

Recrutement de deux Adjoints techniques pour les postes des régisseurs suppléants de la régie de recettes de la base de loisirs.

Monsieur Beslin, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines », expose au Conseil de la Communauté qu'il serait utile de recruter deux adjoints techniques pour les postes de régisseurs suppléants de la régie de la base de loisirs.

- un poste à temps complet de juillet à août 2014,

- l'autre poste 30 heures 15 par semaine de juillet à août 2014 (dont 7h45/semaine au remplacement du camping).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **CREER** deux postes d'Adjoints techniques pour les ventes de la base de loisirs,

- **LES REMUNERER** au 1^{er} échelon de l'échelle 3 IB 330 – IM 316 :

- **pour le 1^{er} suppléant** de juillet à août 2014 : à temps complet avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires en juillet et août en cas d'affluence,

- **pour le second suppléant** de juillet à août 2014 : 30h15 par semaine (dont 7h45/semaine au camping le jeudi) avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

Délibération n° 2014-0321-1.3

Création de postes pour la surveillance de la baignade et de la voile.

Monsieur Beslin, Vice-président en charge de la commission « Ressources Humaines », informe le Conseil que pour la période estivale 2014, il est nécessaire de créer les postes indispensables à la surveillance de la baignade et à la voile.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide de :

- **RECRUTER** 1 Educateur des APS pour la surveillance de la baignade, diplômé BNSSA sous contrat, les week-ends et jours fériés de mai et juin à compter du 29 mai 2014 ainsi que le vendredi 30 mai et le lundi 30 juin 2014, à raison de 4h45 par jour

- **RECRUTER** 2 Educateurs des APS, diplômés du BNSSA sous contrat pour la surveillance de la baignade pour les périodes suivantes :

☞ 1 éducateur des APS du 05/07 au 31/08/14 : à temps complet avec possibilité d'accomplir des heures supplémentaires

☞ 1 éducateur des APS du 01/07 au 31/08/14 : à temps complet avec possibilité d'accomplir des heures supplémentaires.

- **LES REMUNERER** sur l'échelle indiciaire applicable au cadre des emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (1^{er} échelon : IB340-IM321).

- **RECRUTER** 1 Educateur des APS, diplômé Brevet d'Etat option « Voile » ou BPJEPS, sous contrat :

☞ du 01/07 au 14/08/14 : à temps complet avec possibilité d'accomplir des heures supplémentaires.

- **LE REMUNERER** sur l'échelle indiciaire applicable au cadre des emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (10^{ème} échelon : IB486-IM420).

Délibération n° 2014-0321-2.1

VRD pour la construction de 10 logements individuels pour le lotissement du Champ du Trésor à Saint Julien Sur Sarthe: validation du projet et demande de DETR,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Aménagement du cadre de vie - Habitat » présente au Conseil le projet de construction de 10 logements individuels pour le lotissement du Champ du Trésor à Saint Julien sur Sarthe par la SAGIM et les aménagements de VRD par la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe conformément aux compétences de la collectivité en matière de logements sociaux.

Mr le Vice président précise au Conseil qu'il y a lieu de voter le plan de financement de l'opération visée en objet :

Libellé dépenses	HT	TTC
VRD	106 585,00 €	
Maitrise d'œuvre	9 300,00 €	
TOTAL	115 885,00 €	139 062,00 €

Libellé recettes	HT	TTC
FCTVA		21 917,56 €
DETR	46 354,00 €	46 354,00 €
solde collectivité	69 531,00 €	70 790,44 €
TOTAL	115 885,00 €	139 062,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet présenté,
- **SOLLICITE** au meilleur taux les financeurs,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2014 en dépenses et en recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2014-0321-2.2

VRD pour la construction de 10 logements individuels pour le lotissement du Champ du Trésor à Saint Julien Sur Sarthe: choix d'un maître d'ouvrage : SAGIM

Mr le Vice président en charge de la Commission « Aménagement du cadre de vie - Habitat » propose au Conseil que le projet de construction de 10 logements individuels pour le lotissement du Champ du Trésor à Saint Julien sur Sarthe soit confié s'agissant de la maîtrise d'ouvrage à la SAGIM, 19, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny- 61 000 Alençon ;

La Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe doit pour ce type d'opération s'engager sur plusieurs points :

- celui de céder à l'€ symbolique, la partie du foncier nécessaire aux constructions (logements et garage) et à la création des jardins privatifs clos issus des parcelles cadastrées AA 125 et 126, 322 et 123.

- celui de s'engager à prendre en charge à hauteur de 50% la garantie d'emprunt à souscrire nécessaire au financement de l'opération ; cela devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil après réalisation des estimations par la SAGIM,

- celui de s'engager à assurer la maîtrise d'ouvrage de la totalité des voiries et réseaux divers (VRD) et de prendre en charge les frais liés à toutes les interventions nécessaires d'un géomètre, en début et fin d'opération, tous les ouvrages jusqu'aux façades et pignons des bâtiments nécessaires aux voiries, entrées de garage et de logements, réseaux d'eaux pluviales et usées, d'eau potable, de téléphone, d'éclairage public, d'électricité, de gaz propane et de mise en place de citernes de gaz enterrées.

- celui de s'engager à prendre la totalité des taxes et autres frais de raccordements nécessaires à la mise en service des constructions, comprenant les taxes de raccordement au réseau public d'eau usées et d'eau potable, les recettes de conformité et les frais de première mise en service au réseau France télécom, la participation pour mise à disposition d'énergie (ticket bleu ou jaune) et terminal souterrain côté client pour le raccordement au réseau EDF

- celui de s'engager à exonérer la SAGIM des taxes d'aménagement pour les parts la concernant

-celui de rembourser à la SAGIM les frais engagées (honoraires d'architecte, de contrôle technique, de bureau d'études, de géomètres, de frais de sondage de sols, etc...),

- celui d'autoriser la SAGIM à construire sur le terrain appartenant à la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe,

- celui de préciser que la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe souhaite la mise en œuvre de 7 logements PLUS et 3 PLAI,

- celui de s'engager à faire estimer par France Domaine la valeur du foncier ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **PRECISE** que la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe s'engage sur l'ensemble des points précisés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2014-0321-3.1
Budget Principal CDC 600 00 : acquisitions de divers biens mobiliers d'investissement

Pour individualiser les acquisitions des divers matériels et biens mobiliers d'investissement de faible valeur unitaire au Budget Principal de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe 2014, Monsieur Bourban, Vice-président chargé de la commission des Finances, indique au conseil qu'il y a lieu de délibérer sur ces achats.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

➤ **DECIDE** l'acquisition des divers biens mobiliers d'investissement énumérés au Budget Principal 2014 de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe n°600 00 selon les imputations budgétaires suivantes :

- **Article 2188-49 (autres immobilisations corporelles) :Pôle scolaire le Mêle :**
4 extincteurs 6 litres eau + 4 panneaux AB et un extincteur 2k CO2 + Panneau B + Pose +Plans d'évacuation et d'intervention : 1 080,00 € TTC
- **Article 2183-63 (matériel de bureau et informatique) médiathèque espace multi-activités Courtomer :**
PC portable Samsung 17.3 + une unité centrale HP + Ecran Acer +anti-virus : 2 024 ,83 € TTC lices logiciels NOVALYS multisites 2 licences micro-bib avec portail multisite et maintenance : 4 931,16 € TTC
- **Article 2184-63 (mobilier) : espace multi-activités Courtomer :**
Partie bibliothèque : Bureau , 2 chaises de travail, chariot bibliothèque, travées, tablettes, kit butées livres, serre-livres, table 800 x 600 mm, signalisations, bacs métallique et CD/DVD , chauffeuses.
Partie espace petite-enfance : tapis, modules piloufages
Partie espace jeunesse : chauffeuses, travées, tablettes métal, kit-butées livres, serre-livres, bac à album, signalisation, présentoir à revues pour un total de 11 966,02 € TTC
- **Article 2184-64(mobilier) bâtiment des Services Techniques Courtomer :**
2 tables 160 x80 et 6 chaises arioso : 997,82 € TTC
4 vestiaires pour 2 personnes : 1 192,99 € TTC
Equipement cuisine (micro-ondes , réfrigérateur, hotte aspirante, plaque de cuisson : 567,70 € TTC

Délibération n° 2014-0321-3.2
Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 566 500 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux d'assainissement (station de Barville et station d'Hauterive) pour le budget annexe assainissement Collectif n°602 00

Le Conseil Communautaire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de 566 500 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type : Prêt au Secteur Public Local (PSPL)
Montant : 566 500 €
Durée de la phase de préfinancement : /
Durée de la phase d'amortissement : 30 ans
Dont différé d'amortissement : /
Périodicité des échéances : Annuelles **Index** : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+1,00 %
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA **Amortissement** : constant **Typologie Gissler** : 1A

A cet effet, le Conseil autorise son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Délibération n° 2014-0321-3.3
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
REPRISE DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les Comptes Administratifs reprennent l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Leurs résultats reflètent la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2013.

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

CA 2013 BP Principal 600 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	51 141,05 €	0,00 €	0,00 €	1 394 188,02 €	51 141,05 €	1 394 188,02 €
Opérations de l'exercice	1 922 563,43 €	842 278,01 €	3 963 121,46 €	4 522 210,08 €	5 885 684,89 €	5 364 488,09 €
TOTAUX	1 973 704,48 €	842 278,01 €	3 963 121,46 €	5 916 398,10 €	5 936 825,94 €	6 758 676,11 €
Résultats de clôture	1 131 426,47 €	0,00 €	0,00 €	1 953 276,64 €	0,00 €	821 850,17 €
Restes à réaliser	1 266 009,00 €	1 055 441,32 €	0,00 €	0,00 €	1 266 009,00 €	1 055 441,32 €
TOTAUX CUMULES	3 239 713,48 €	1 897 719,33 €	3 963 121,46 €	5 916 398,10 €	7 202 834,94 €	7 814 117,43 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 341 994,15 €	0,00 €	0,00 €	1 953 276,64 €	0,00 €	611 282,49 €

CA 2013 BP SAPM 614 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	43 337,18 €	0,00 €	0,00 €	45 874,54 €	43 337,18 €	45 874,54 €
Opérations de l'exercice	46 039,05 €	32 161,00 €	39 370,64 €	54 923,28 €	85 409,69 €	87 084,28 €
TOTAUX	89 376,23 €	32 161,00 €	39 370,64 €	100 797,82 €	128 746,87 €	132 958,82 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	89 376,23 €	32 161,00 €	39 370,64 €	100 797,82 €	128 746,87 €	132 958,82 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	57 215,23 €	0,00 €	0,00 €	61 427,18 €	0,00 €	4 211,95 €

CA 2013 BP TITECAT 615 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 395,50 €	0,00 €	1 698,48 €	0,00 €	6 093,98 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	4 603,48 €	0,00 €	1 506,36 €	0,00 €	6 109,84 €	0,00 €
TOTAUX	8 998,98 €	0,00 €	3 204,84 €	0,00 €	12 203,82 €	0,00 €
Résultats de clôture	8 998,98 €	0,00 €	3 204,84 €	0,00 €	1 080 285,42 €	559 088,62 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	8 998,98 €	0,00 €	3 204,84 €	0,00 €	12 203,82 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	8 998,98 €	0,00 €	3 204,84 €	0,00 €	12 203,82 €	0,00 €

CA2013 BP STRAT 61 613 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	107 995,27 €	0,00 €	0,00 €	18 232,94 €	107 995,27 €	18 232,94 €
Opérations de l'exercice	22 618,84 €	0,00 €	8 664,35 €	27 917,20 €	31 283,19 €	27 917,20 €
TOTAUX	130 614,11 €	0,00 €	8 664,35 €	46 150,14 €	139 278,46 €	46 150,14 €
Résultats de clôture	130 614,11 €	0,00 €	0,00 €	37 485,79 €	130 614,11 €	37 485,79 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	130 614,11 €	0,00 €	8 664,35 €	46 150,14 €	139 278,46 €	46 150,14 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	130 614,11 €	0,00 €	0,00 €	37 485,79 €	93 128,32 €	0,00 €

CA2013 BP Atelier GUILMAU 612 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 191,09 €	0,00 €	0,00 €	22 515,57 €	21 191,09 €	22 515,57 €
Opérations de l'exercice	24 091,45 €	19 800,00 €	26 261,39 €	29 386,36 €	50 352,84 €	49 186,36 €
TOTAUX	45 282,54 €	19 800,00 €	26 261,39 €	51 901,93 €	71 543,93 €	71 701,93 €
Résultats de clôture	25 482,54 €	0,00 €	0,00 €	25 640,54 €	25 482,54 €	25 640,54 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	45 282,54 €	19 800,00 €	26 261,39 €	51 901,93 €	71 543,93 €	71 701,93 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	25 482,54 €	0,00 €	0,00 €	25 640,54 €	0,00 €	158,00 €

CA 2013 LOT LA GRILLERE 626 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	5 741,34 €	0,00 €	5 741,34 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	2 626,75 €	22 741,52 €	2 626,75 €	22 741,52 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	8 368,09 €	22 741,52 €	8 368,09 €	22 741,52 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 373,43 €	0,00 €	14 373,43 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	8 368,09 €	22 741,52 €	8 368,09 €	22 741,52 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 373,43 €	0,00 €	14 373,43 €

CA 2013 LOT LA FOULLONNIERE I COULONGES 628 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	14 626,17 €	0,00 €	14 626,17 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 796,10 €	0,00 €	2 796,10 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	14 626,17 €	2 796,10 €	14 626,17 €	2 796,10 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	11 830,07 €	0,00 €	11 830,07 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	14 626,17 €	2 796,10 €	14 626,17 €	2 796,10 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	11 830,07 €	0,00 €	11 830,07 €	0,00 €

CA 2013 LOT LE PARC COLLET (ST JULIEN SUR SARTHE) 622 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	84 458,18 €	0,00 €	6 694,32 €	0,00 €	91 152,50 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	85 786,84 €	84 454,18 €	85 782,84 €	85 786,84 €	171 569,68 €	170 241,02 €
TOTAUX	170 245,02 €	84 454,18 €	92 477,16 €	85 786,84 €	262 722,18 €	170 241,02 €
Résultats de clôture	85 790,84 €	0,00 €	6 690,32 €	0,00 €	92 481,16 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	170 245,02 €	84 454,18 €	92 477,16 €	85 786,84 €	262 722,18 €	170 241,02 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	85 790,84 €	0,00 €	6 690,32 €	0,00 €	92 481,16 €	0,00 €

CA 2013 LOT STE SCOLASSE 623 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	59 672,73 €	0,00 €	15 086,09 €	0,00 €	74 758,82 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	62 178,70 €	59 672,73 €	62 178,70 €	62 178,70 €	124 357,40 €	121 851,43 €
TOTAUX	121 851,43 €	59 672,73 €	77 264,79 €	62 178,70 €	199 116,22 €	121 851,43 €
Résultats de clôture	62 178,70 €	0,00 €	15 086,09 €	0,00 €	77 264,79 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	121 851,43 €	59 672,73 €	77 264,79 €	62 178,70 €	199 116,22 €	121 851,43 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	62 178,70 €	0,00 €	15 086,09 €	0,00 €	77 264,79 €	0,00 €

CA 2013 LOT LE MENIL BROUT 627 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CA 2013 ZI DE ST LEGER 625 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	60 678,19 €	0,00 €	60 678,19 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 924,17 €	0,00 €	2 924,17 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	60 678,19 €	2 924,17 €	60 678,19 €	2 924,17 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	57 754,02 €	0,00 €	57 754,02 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	60 678,19 €	2 924,17 €	60 678,19 €	2 924,17 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	57 754,02 €	0,00 €	57 754,02 €	0,00 €

CA 2013 ZA II ST JULIEN 610 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	101 445,96 €	0,00 €	0,00 €	98 357,88 €	101 445,96 €	98 357,88 €
Opérations de l'exercice	650 000,00 €	0,00 €	25 937,80 €	499 427,84 €	675 937,80 €	499 427,84 €
TOTAUX	751 445,96 €	0,00 €	25 937,80 €	597 785,72 €	777 383,76 €	597 785,72 €
Résultats de clôture	751 445,96 €	0,00 €	0,00 €	571 847,92 €	179 598,04 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	751 445,96 €	0,00 €	25 937,80 €	597 785,72 €	777 383,76 €	597 785,72 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	751 445,96 €	0,00 €	0,00 €	571 847,92 €	179 598,04 €	0,00 €

CA 2013 SERVICE EAU 601 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	10 895,25 €	6 145,19 €	0,00 €	6 145,19 €	10 895,25 €
Opérations de l'exercice	282 306,05 €	302 144,88 €	73 181,21 €	149 258,79 €	355 487,26 €	451 403,67 €
TOTAUX	282 306,05 €	313 040,13 €	79 326,40 €	149 258,79 €	361 632,45 €	462 298,92 €
Résultats de clôture	0,00 €	30 734,08 €	0,00 €	69 932,39 €	0,00 €	100 666,47 €
Restes à réaliser	68 000,00 €	71 766,50 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €	71 766,50 €
TOTAUX CUMULES	350 306,05 €	384 806,63 €	79 326,40 €	149 258,79 €	429 632,45 €	534 065,42 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	34 500,58 €	0,00 €	69 932,39 €	0,00 €	104 432,97 €

CA 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT 602 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	362 914,92 €	0,00 €	92 929,51 €	0,00 €	455 844,43 €
Opérations de l'exercice	1 029 402,50 €	841 052,16 €	236 055,56 €	245 081,73 €	1 265 458,06 €	1 086 133,89 €
TOTAUX	1 029 402,50 €	1 203 967,08 €	236 055,56 €	338 011,24 €	1 265 458,06 €	1 541 978,32 €
Résultats de clôture	0,00 €	174 564,58 €	0,00 €	101 955,68 €	0,00 €	276 520,26 €
Restes à réaliser	1 352 315,00 €	452 603,50 €	0,00 €	0,00 €	1 352 315,00 €	452 603,50 €
TOTAUX CUMULES	2 381 717,50 €	1 656 570,58 €	236 055,56 €	338 011,24 €	2 617 773,06 €	1 994 581,82 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	725 146,92 €	0,00 €	0,00 €	101 955,68 €	623 191,24 €	0,00 €

CA 2013 ZA DES SAINFOIS 616 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	18 865,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 865,21 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	11 876,43 €	0,00 €	1 873,81 €	15 000,00 €	13 750,24 €	15 000,00 €
TOTAUX	30 741,64 €	0,00 €	1 873,81 €	15 000,00 €	32 615,45 €	15 000,00 €
Résultats de clôture	30 741,64 €	0,00 €	0,00 €	13 126,19 €	17 615,45 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	30 741,64 €	0,00 €	1 873,81 €	15 000,00 €	32 615,45 €	15 000,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	30 741,64 €	0,00 €	0,00 €	13 126,19 €	17 615,45 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote des différents comptes administratifs conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Communauté à l'unanimité:

- **approuve les Comptes de Gestion 2013** du receveur (votant : 53, pour : 53), conformément aux documents joints en annexe,
- **adopte les Comptes Administratifs 2013** (budget principal et budgets annexes) (votant 52, pour 52) conformément aux documents joints en annexe,
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

Délibération n° 2014-0321-3.4
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013
BP ORDURES MENAGERES 604 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2013.

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

CA 2013 ORDURES MENAGERES 604 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 159,17 €	0,00 €	0,00 €	57 787,15 €	5 159,17 €	57 787,15 €
Opérations de l'exercice	6 462,41 €	154 984,70 €	401 102,92 €	365 122,80 €	407 565,33 €	520 107,50 €
TOTAUX	11 621,58 €	154 984,70 €	401 102,92 €	422 909,95 €	412 724,50 €	577 894,65 €
Résultats de clôture	0,00 €	143 363,12 €	0,00 €	21 807,03 €	0,00 €	165 170,15 €
Restes à réaliser	48 655,03 €	31 051,22 €	0,00 €	0,00 €	48 655,03 €	31 051,22 €
TOTAUX CUMULES	60 276,61 €	186 035,92 €	401 102,92 €	422 909,95 €	461 379,53 €	608 945,87 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	125 759,31 €	0,00 €	21 807,03 €	0,00 €	147 566,34 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote du compte administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Communauté à l'unanimité:

- **approuve le Compte de Gestion 2013** du receveur (votant : 53, pour : 53), conformément aux documents joints en annexe,
- **adopte le Compte Administratif 2013** (votant 52, pour 52) conformément aux documents joints en annexe,
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

Délibération n° 2014-0321-3.5
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013
BP MAISON DES APPRENTIS 605 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2013.

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

CA 2013 MAISON DES APPRENTIS 605 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	14 222,27 €	0,00 €	10 463,36 €	0,00 €	24 685,63 €
Opérations de l'exercice	6 444,00 €	0,00 €	4 181,38 €	7 001,00 €	10 625,38 €	7 001,00 €
TOTAUX	6 444,00 €	14 222,27 €	4 181,38 €	17 464,36 €	10 625,38 €	31 686,63 €
Résultats de clôture	0,00 €	7 778,27 €	0,00 €	13 282,98 €	0,00 €	21 061,25 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	6 444,00 €	14 222,27 €	4 181,38 €	17 464,36 €	10 625,38 €	31 686,63 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	7 778,27 €	0,00 €	13 282,98 €	0,00 €	21 061,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote du compte administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Communauté à l'unanimité:

- **approuve le Compte de Gestion 2013** du receveur (votant : 53, pour : 53), conformément aux documents joints en annexe,
- **adopte le Compte Administratif 2013** (votant 52, pour 52) conformément aux documents joints en annexe,
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

Délibération n° 2014-0321-3.6
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013
BP SPANC 603 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2013.

Les opérations de l'exercice 2013 font ressortir les résultats suivants :

CA 2013 SPANC 603 00

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 543,17 €	0,00 €	1 543,17 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	20 000,00 €	21 636,80 €	4 643,72 €	21 636,80 €	24 643,72 €
TOTAUX	0,00 €	20 000,00 €	21 636,80 €	6 186,89 €	21 636,80 €	26 186,89 €
Résultats de clôture	0,00 €	20 000,00 €	15 449,91 €	0,00 €	0,00 €	4 550,09 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	20 000,00 €	21 636,80 €	6 186,89 €	21 636,80 €	26 186,89 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	20 000,00 €	15 449,91 €	0,00 €	0,00 €	4 550,09 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président n'ayant pas pris part au vote du compte administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Communauté à l'unanimité:

- **approuve le Compte de Gestion 2013** du receveur (votant : 53, pour : 53), conformément aux documents joints en annexe,
- **adopte le Compte Administratif 2013** (votant 52, pour 52) conformément aux documents joints en annexe,
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

Délibération n° 2014-0321-3.7
Suppression du budget annexe « électrification rurale » n° 606 00 de la CDC

- Vu le transfert de la compétence « électrification rurale » au Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne (SDCEO), Monsieur Bourban, Vice-président de la commission des finances, propose au conseil de supprimer le budget annexe « électrification rurale » n°606 00 de la CDC Vallée de la Haute Sarthe créé initialement.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil :

- **DECIDE** de supprimer le budget annexe « Electrification rurale » N°606 00 de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Délibération n° 2014-0321-3.8
Budget Assainissement collectif N°602 00 de la CDC –gestion 2013 : reprise des résultats 2012 des anciens services d'assainissement des différentes collectivités

Monsieur Bourban, Vice-Président de la commission « finances » invite le conseil à délibérer sur la reprise au compte administratif 2013, par le budget annexe assainissement N°602 00 de la CDC des résultats 2012 des anciens services ou budgets assainissement des différentes collectivités selon le tableau ci-dessous :

Résultat assainissement Ste Scolasse :

Investissement.	oo1	34 843,43
Fonctionnement	oo2	24 689,74

Résultat assainissement Hauterive :

	oo1	-3 049,71
	oo2	21 739,61

Résultat assainissement Neuilly le bisson :

	oo1	5 308,44
	oo2	23 083,14

Résultat assainissement cdc pays melois :

	oo1	325 812,76
	oo2	23 417,02

Soit un total des excédents

	oo1	362 914,92
	oo2	92 929,51

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil :

- Vote la reprise des résultats 2012 indiqués ci-dessus dans la gestion 2013 du budget annexe assainissement N°602 00 de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe

Délibération n° 2014-0321-4.1
Règlement intérieur pour les concours de pêche

Mr le Vice président en charge de la Commission « Développement économique - Services - Tourisme » donne lecture au Conseil de la proposition de règlement concernant les concours de pêche

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité :

- **EMET** un avis favorable au libellé de ce règlement.

Délibération n° 2014-0321-4.2
Règlement intérieur pour la pêche

Mr le Vice président en charge de la Commission « Développement économique - Services - Tourisme » donne lecture au Conseil de la proposition de règlement concernant la pêche

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité :

- **EMET** un avis favorable au libellé de ce règlement.

Délibération n° 2014-0321-4.3
VOTE DE CREDITS AU BUDGET 2014 AU PROGRAMME 100 004 : CAMPING

Mr le Vice président en charge de la Commission « Finances » précise au Conseil qu'il y a lieu de voter des crédits au BP 2014 au programme 100 004 : camping, selon le schéma suivant :

article	dépenses	Libellé opération
21318	2 043.50 €	Clôture camping
	recettes	
Solde collectivité	2 043.50 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité:

- **VALIDE** le vote de crédits au BP 2014 comme présenté ci-dessus.

Délibération n° 2014-0321-5.1

Travaux de réhabilitation école Maurice Gérard : entreprise Lafitte (avenant n°2), entreprise SMA (avenant n°1), entreprise EBM (avenant n°2), entreprise PCF Le Raz (avenant n°1), entreprise MFI (avenant n°1), entreprise Ambiance confort (avenant n°2).

- Vu la CAO en date du 20 mars 2014,

Mme la Vice présidente en charge de la Commission « Scolaire - Enfance - Jeunesse » présente au Conseil les différents avenants liés à l'opération visée en objet :

- **Entreprise Lafitte (avenant n°2) :**

- dans le cadre de la mise en place d'équipements numériques au sein de l'établissement, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires pour un montant de 5 965.00 € HT,
 - d'autre part, la mise en œuvre du tarif jaune pour répondre aux besoins de puissance nécessaire au fonctionnement de cet établissement, il y a lieu de prévoir une modification au sein des pièces qui ne faisaient pas l'objet de la présente réhabilitation à savoir la classe en rez-de-jardin et la garderie pour un montant de 3 485.00 € HT,
 - enfin, il y a lieu de prévoir une liaison depuis le boîtier PTT jusqu'à la baie de brassage pour un montant de 1 680.00 € HT (ce travail n'étant plus réalisé par France Telecom)
- Soit un total de 11 130.00 € HT,

- Monsieur le Président rappelle que sur le marché initial pour cette entreprise s'élevait à 142 007.00 € HT. Un premier avenant a été passé pour un montant de 7 740.00 € H.

L'augmentation proposée dans le cadre de cet avenant représente une hausse de 7.84%.

- **Entreprise SMA (avenant n°1) :**

- Dans les trois classes créées à l'étage, il y a lieu de poser des placards permettant le rangement et la création de plans de travail pour un montant de 2 595.00 € HT,
- Soit un total de 2 595.00 € HT

- Monsieur le Président rappelle que sur le marché initial pour cette entreprise s'élevait à 57 115.00 € HT.

L'augmentation proposée dans le cadre de cet avenant représente une hausse de 4.54%.

- **Entreprise EBM (avenant n°2) :**

- dans le cadre de la mise en place d'une liaison depuis le boîtier PTT jusqu'à la baie de brassage et le passage en tarif jaune y compris pour la classe se situant en rez-de-jardin, il est nécessaire de faire des tranchées pour un montant de 3 234.80 € HT
- Soit un total de 3 234.80 € HT,

- Monsieur le Président rappelle que sur le marché initial pour cette entreprise s'élevait à 59 481.81 € HT. Un premier avenant a été passé pour un montant de 1 906.94 € HT.

- L'augmentation proposée dans le cadre de cet avenant représente une hausse de 5.44%.

- **Entreprise PCF Le Raz (avenant n°1) :**

- dans le cadre de la mise en place d'une toilette pour les membres de l'équipe pédagogiques et d'une douche dans le local ATSEM, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires consistant en la pose de faïence pour un montant de 532.00 € HT,
- Soit un total de 532.00 € HT,

- Monsieur le Président rappelle que sur le marché initial pour cette entreprise s'élevait à 7 395.30 € HT.

L'augmentation proposée dans le cadre de cet avenant représente une hausse de 7.19%.

- **Entreprise MFI (avenant n°1) :**

- dans le cadre de la mise en place d'une toilette pour les membres de l'équipe pédagogique et d'une douche dans le local ATSEM, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires consistant en la pose d'une cloison pour un montant de 400.00 € HT,
- d'autre part, il y a lieu de ne pas prévoir le changement de faux plafond dans la salle de repos ; cela représente une moins value de 933.60 €

Soit un total moins value de - 533.60 € HT,

- Monsieur le Président rappelle que sur le marché initial pour cette entreprise s'élevait à 65 311.00 € HT.

La diminution proposée dans le cadre de cet avenant représente une baisse 0.82%.

- **Entreprise Ambiance confort (avenant n°2) :**

- dans le cadre de la mise en place d'une toilette pour les membres de l'équipe pédagogiques et d'une douche dans le local ATSEM, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires consistant en la pose d'appareils sanitaires (WC et receveur de douche), évacuation et alimentation hydraulique de l'ensemble pour un montant de 2 479.25 € HT
 - d'autre part, il y a lieu de prévoir des moins values s'agissant des travaux de plomberie de la phase 1 (étage) pour un montant de - 2 237.92 € HT
 - d'autre part, il y a lieu de prévoir des plus ou moins values s'agissant des travaux de chauffage de la phase 1 (étage) pour un montant de + 1 554.78 € HT
 - Soit un total de + 1 796.11 € HT,
- Monsieur le Président rappelle que sur le marché initial pour cette entreprise s'élevait à 35 208.81 € HT. Un premier avenant a été passé pour un montant de 22 370.47 € HT.
L'augmentation proposée dans le cadre de cet avenant représente une hausse de 5.10%.

Délibération n° 2014-0321-5.2

Convention avec la commune du Mêle sur Sarthe pour reversement des charges liées à la présence d'un logement communal au sein de l'école Maurice Gérard.

La commune du Mêle sur Sarthe a mis à disposition de la CDC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE dans le cadre d'une convention l'immeuble situé 6 rue Maurice Gérard pour la mise en place de la compétence scolaire à l'exception du logement se situant en rez-de-jardin. Il convient de signer une convention avec la commune du Mêle sur Sarthe s'agissant des charges liées à la présence de ce logement au sein du bâtiment scolaire

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Président à signer la convention pour les motifs désignés ci dessus

Délibération n° 2014-0321-5.3

Construction du Pôle scolaire pour le RPI42 (Hauterive) : choix d'un coordinateur SPS

Mme la Vice présidente en charge de la Commission « Scolaire - Enfance - Jeunesse » précise au Conseil que le projet visé en objet nécessite de retenir un bureau d'études pour la coordination SPS
Une consultation a été lancée.

Le bureau d'études « Cabinet Fournigault et associés » a fait l'offre la mieux disante avec une proposition à 2 512.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **DECIDE** retenir pour la réalisation d'une mission de coordinateur SPS, le bureau d'études « Marc MORISSET et associés » avec une proposition à 2 512.00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2014-0321-5.4

Construction du Pôle scolaire pour le RPI42 (Hauterive) : cession des terrains d'assiette nécessaires à l'implantation du projet par la commune d'Hauterive

Mme la Vice présidente en charge de la Commission « Scolaire - Enfance - Jeunesse » précise au Conseil que la commune d'Hauterive va céder à l'Euro symbolique les parcelles nécessaires à l'implantation du projet visé en objet :

- Parcelles ZP n°1 et ZP n°2,
- Parcelle ZP n°156,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **EMET** un avis favorable à cette cession aux conditions décrites ci dessus,
- **PRECISE** que cette transaction fera l'objet d'un acte administratif,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2014-0321-6.1
Choix d'une entreprise pour le marché d'entretien de la voirie communale.

- Vu l'avis favorable de la CAO en date du 20 mars 2014

Mr le Vice président en charge de la Commission « voirie » propose au Conseil de retenir l'entreprise Eurovia mieux disante ;

Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe minimale a été fixée à 150 000.00 € et que l'enveloppe maximale s'élève à 900 000.00 € pour ce marché à bons de commande d'une durée de 4 ans.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à a majorité :

- **DECIDE** retenir l'entreprise Eurovia mieux disante.

Délibération n° 2014-0321-7.1
Avenant n°1 au contrat REVIPAC (filère emballage papier carton)

- Vu la compétence de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe pour la collecte et le traitement des déchets ménagers,

Mr le Vice président en charge de la Commission « Environnement - Déchets ménagers » rappelle au Conseil que la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe a signée une convention avec REVIPAC pour la gestion des déchets de la filière emballage papier/carton et qu'il y a lieu de signer un avenant relatif à la méthode de calcul du prix à payer : au minimum le prix pratiqué par les usines françaises et révision du prix plancher

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **EMET** un avis favorable à la signature de cet avenant aux conditions décrites ci dessus,
- **AUTORISE** Mr le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 2014-0321-8.1
Choix d'un avocat suite à la dégradation du local du Tennis à St Julien sur Sarthe

La CDC de la Vallée de la Haute Sarthe doit se constituer partie civile en tant que victime dans une affaire de vols et de destructions de biens au Tennis Club propriété de la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe, (affaire n° 13172000023)

Mr Le Président propose de retenir Maître Lefevre, avocat 6 rue du 49^{ème} Mobiles – 61 000 Alençon pour défendre les intérêts de la collectivité lors de l'audience au tribunal des enfants programmée le 24 mars 2014.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- **EMET** un avis favorable à la désignation de Maître Lefevre,
- **DONNE** tout pouvoir au Président dans la présente affaire y compris en appel,
- **PRECISE** que les frais afférents à cette constitution de partie civile seront pris en charge par la Compagnie d'assurance de la collectivité à savoir GROUPAMA

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.